

Centre de quartier Pythagoras

Avenue de Roovere, 9 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Appel public relatif à l'occupation d'un espace destiné à
l'organisation d'une école de devoirs néerlandophone



Table des matières

I.	Présentation du centre de quartier Pythagoras	3
1.1.	Principes et objectifs de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.....	3
1.2.	Présentation des espaces et modalités d'utilisation.....	3
1.3.	Conditions d'occupation	4
II.	Modalités de l'appel public à occupation	5
2.1.	Conditions d'éligibilité.....	5
2.2.	Documents à joindre à la candidature	5
2.3.	Critères d'appréciation	6
2.4.	Visite des lieux	6
2.5.	Réception des candidatures.....	6

I. Présentation du centre de quartier Pythagoras

1.1. Principes et objectifs de la commune de Molenbeek-Saint-Jean

Le centre de quartier Pythagoras a été initié dans le cadre du contrat de quartier durable « Autour du parc de l'Ouest », co-financé par Urban.brussels et mis en œuvre par la commune de Molenbeek-Saint-Jean. À travers le projet de centre de quartier Pythagoras, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a pour objectifs de :

- Créer un lieu de rencontre et d'espaces d'accueil et de soutien aux initiatives et projets visant à renforcer la cohésion sociale et l'inclusion de différents publics ;
- Implanter le centre de quartier Pythagoras dans le tissu social et associatif du quartier ;
- Développer des projets dans une approche de promotion à la santé, au sport et à la culture.

1.2. Présentation des espaces et modalités d'utilisation

Espaces mis à disposition :

Le premier étage est dédié à l'accueil d'associations développant différentes activités. Il dispose également de sanitaires, de douches ainsi que d'une cuisine partagée entre les associations occupantes.

Dans le cadre du présent appel public, l'opérateur retenu disposera :

- d'un bureau privatif, destiné notamment à la gestion administrative et à l'organisation de ses activités;
- d'un accès à un espace partagé destiné aux activités de soutien scolaire.
Cet espace sera également mis à disposition d'un opérateur chargé d'organiser des activités de soutien scolaire francophone destinés aux élèves de l'enseignement secondaire.

Les modalités d'occupation seront définies de manière à permettre la coexistence des activités francophones et néerlandophones.

Accessibilité :

Il n'y a pas de places de parking réservées pour le centre de quartier Pythagoras. Il est accessible en métro (2 et 6 - arrêt « Gare de l'Ouest »), en tram (82 - arrêt « Gare de l'Ouest »), en bus (86 - arrêt « Gare de l'Ouest ») et à vélo (arceaux prévus).

Le centre de quartier est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Horaire :

L'accès à l'espace destiné au soutien scolaire pourra être organisé du lundi au samedi, selon les besoins et le projet pédagogique de l'opérateur. À plus long terme, une ouverture le dimanche est envisagée.

Les plages horaires d'occupation de l'espace partagé seront définies en concertation avec l'opérateur chargé du soutien scolaire francophone, afin d'assurer une utilisation coordonnée des locaux.

1.3. Conditions d'occupation

Tout occupant est tenu de respecter le règlement d'ordre intérieur du centre de quartier Pythagoras, approuvé par le Collège des Bourgmestre et Échevins.

La mise à disposition du bureau privatif ainsi que l'accès à l'espace partagé destiné au soutien scolaire seront soumis au paiement d'un loyer, dont les modalités seront précisées dans la convention d'occupation.

La convention d'occupation sera conclue pour une durée d'un an. Elle pourra être reconduite, sous réserve de la transmission par l'opérateur d'un rapport d'activités et d'une évaluation positive du projet.

II. Modalités de l'appel public à occupation

2.1. Conditions d'éligibilité

Le candidat devra répondre aux conditions suivantes :

- > Être constitué sous la forme d'une ASBL ;
- > Disposer d'une équipe d'encadrement qualifiée, possédant les compétences pédagogiques et linguistiques nécessaires à l'accompagnement scolaire des enfants et des jeunes en langue néerlandaise ;
- > Disposer d'une expérience dans le domaine de l'accompagnement éducatif et du soutien scolaire :
 - **pour les ASBL actives dans le réseau néerlandophone bruxellois** : justifier d'une expérience d'au moins trois années dans l'organisation d'activités de soutien scolaire en langue néerlandaise ;
 - **pour les ASBL bicommunautaires** : justifier d'une expérience d'au moins trois années dans l'organisation d'activités de soutien scolaire et démontrer qu'elles disposent des ressources humaines et des compétences linguistiques nécessaires pour garantir que les activités organisées dans le cadre du présent appel seront dispensées en langue néerlandaise.

2.2. Documents à joindre à la candidature

Le dossier de candidature devra comprendre les documents suivants :

- 1) **Une fiche d'identification** du candidat reprenant la dénomination de l'ASBL, son numéro d'entreprise, l'adresse de son siège social, l'identité de son représentant légal ainsi que les coordonnées de la personne de contact ;
- 2) **Les statuts** à jour de l'ASBL ;
- 3) **Le dernier rapport annuel** d'activités disponible ;

Pour les ASBL actives dans le réseau néerlandophone bruxellois :

- > **Tout document permettant d'attester**, le cas échéant, leur reconnaissance, leur inscription, leur agrément ou leur collaboration **avec la** Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) ou une institution relevant de la Communauté flamande ;

Pour les ASBL bicommunautaires :

- > **Tout document** permettant d'attester des compétences linguistiques en néerlandais de l'équipe appelée à encadrer les activités (CV, diplômes, attestations, expérience professionnelle, etc.) ;
- > **Tout document** attestant d'un partenariat, d'une collaboration ou de toute autre modalité permettant de garantir l'encadrement des activités en néerlandais.

5) Une fiche descriptive détaillée du projet proposé, précisant notamment :

- A. les objectifs et la méthodologie du projet ;
- B. la composition et les qualifications de l'équipe chargée de l'encadrement ;
- C. le public visé, en précisant les niveaux d'enseignement concernés (secondaire et, le cas échéant, primaire), les tranches d'âge et le nombre estimé de bénéficiaires ;
- D. les jours et horaires envisagés ;
- E. Une note succincte présentant le fonctionnement financier de l'ASBL, ses principales sources de financement ainsi que les moyens financiers prévus pour la mise en œuvre du projet ;
- F. les éventuelles modalités de participation financière demandée aux bénéficiaires (gratuité, tarification sociale, etc.).

2.3. Critères d'appréciation

Les candidatures déclarées recevables seront appréciées notamment au regard :

- > de la qualité et de la pertinence du projet pédagogique proposée ;
- > de la connaissance du réseau éducatif et/ou associatif néerlandophone bruxellois ;
- > de la capacité du projet à favoriser l'accessibilité, l'inclusion et l'égalité des chances, notamment par la gratuité ou l'application d'une tarification sociale et solidaire ;
- > de l'ancrage local du candidat, notamment à Molenbeek-Saint-Jean ou dans les communes limitrophes, ainsi que de sa connaissance du territoire et des publics concernés.

Les candidatures reçues seront analysées par un jury et seront ensuite soumises au Collège des Bourgmestre et Échevins pour approbation.

2.4. Visite des lieux

Des visites des locaux peuvent être organisées sur demande. Les candidats intéressés sont invités à solliciter un rendez-vous en précisant leurs disponibilités à l'adresse suivante : pythagoras.1080@molenbeek.brussels.

2.5. Réception des candidatures

L'appel public est ouvert du 10 septembre au 10 octobre 2026 inclus.

Les candidatures devront parvenir au plus tard le 10 octobre 2026 à l'adresse électronique suivante : pythagoras.1080@molenbeek.brussels, accompagnées de l'ensemble des documents requis dans le cadre du présent appel.